



Comité Directeur du lundi 16 septembre 2013 à Thuit Signol.

Présents : Véronique MLLION, Christine JACQUEY, Nadège LABBEY, Jean Claude GOSSSELIN, Dominique PHILIPONEAU, Alain SIARD, Alain PLY, Michel DEVIC, Patrick LE HIRESS, Jacques MALAURIE, Jérôme LELAIDIER, Gilbert BOUTEILLER, Dominique BARTHELEMY, Laurent MURATET, Gilbert BUNEL, Philippe BECKER, Daniel BRIDOUX, Philippe MAUDET, Sébastien BUISSETTE, Denis MACE.

Excusés : Stéphanie NIVILLE, François NIVILLE, Ludovic RAYEUR, Jean François GALLERNE, Samuel BELLANGER Max BORDEAU, Jean François DREYER, Jean Luc EUDIER, Karl JANIK, Paul LAFON, Patrick LEGER, Patrice RUZE, Jean Pierre UTEZA.

Le président Jean Claude GOSSSELIN ouvre la séance à 18h45.

Il donne quelques informations fédérales :

- Venue de Mr Yves AJAC DTN Adjoint au Comité le 15/10/2013 où il visitera l'école de Rugby du Club de THUIT SIGNOL.
- Le président prend acte et donne l'information de la démission de Mr Daniel LE HO Conseiller auprès du Président au Comité Directeur. Sa fonction de représentativité du Comité Territorial auprès des instances et représentations officielles vont être partagées de fait entre le Vice-Président du CTNR Dominique BARTHELEMY pour la partie Basse Normandie et le Président du CTNR pour la partie Haute Normandie pendant cette période transitoire (nomination d'un nouvel élu en charge de cette fonction !).
- Le président donne la date de la prochaine Assemblée Générale Financière : le 29/11/2013 au Comité à Thuit Signol à 19h00.
- Il donne la précision suivante sur l'Assemblée Générale des Clubs qui aura lieu à Etretat, organisée par le <HRC, le samedi 14 juin 2013 à 09h30.
- La réunion des EDR à Lisieux où on notera la présence de Mr BORDAISCO président de la commission Fédérale des EdR le jeudi 19/09/2013 à 19h00.
- Le RC CHERBOURG LA HAGUE a lui aussi donné son accord pour que les sélections Territoriales puissent utiliser leur terrain synthétique lors des conditions climatiques défavorables.
- Le président signale que dans les tuyaux de la FFR un projet est en cours de finalisation : Faire de nouveaux secteurs. Plusieurs solutions rejoindre l'île de France et les Flandres par exemple. Rien n'est décidé le président nous avisera de l'évolution de ce projet.



- Le président se réjouit de l'entrée en matière des clubs normands fédéraux (l'Ovalie Caennaise victorieuse à BORDEAUX, le Stade Rouennais victorieux d'AUXERRE et l'Evreux AC victorieux de HOUILLES CARRIERES).

Puis donne la parole au Secrétaire Général pour les affaires administratives :

Approbation du Procès-Verbal du précédent Comité Directeur en date du 25/03/2013.
Approuvé à l'unanimité des présents.

Information est donnée sur la « Charte de Fonctionnement » du CNTR. Cette Charte sera jointe au présent Compte rendu. Elle s'applique aux élus, bénévoles et salariés du Comité Territorial (*Annexe A*).

Le point est fait sur les signatures des avenants aux contrats de Travail des salariés du Comité Territorial qui sont validés par les différentes parties.

Une information sur la visite d'un contrôleur de l'inspection du travail est donnée en séance. Il ressort qu'aucune mise en demeure n'a été prononcée. Certaines remarques du contrôleur ont été mises en application immédiatement (mise en place du tableau réglementaire (Code du travail affichage obligatoire, rappel sur le suivi des visites médicales, ...).

Au sujet des visites médicales rappel a été fait au service AMI de la santé au travail, dont nous dépendons, pour se mettre d'accord sur les dates qui doivent être impérativement respectées. Un courrier de réponse de cet organisme nous précise que compte tenu des priorités (visites de reprise, d'embauches, ...) et du nombre restreint de médecins du travail, ils feront « au mieux » pour nous donner satisfaction. Ils prennent note que le contrôleur de l'inspection du travail a bien fait cette remarque et ils dégagent la responsabilité du Comité sur les aléas pouvant résulter de cette situation au sein de leur service.

Une information générale est ensuite fournie sur le DU du CTNR (Document Unique) ce document est une demande réglementaire et obligatoire dans la prévention de la Sécurité du Personnel. Ce dernier a été réalisé et finalisé lors de la fin Août. Il doit être présenté et expliqué aux salariés du Comité Territorial. Il reprend les « Analyses de risques » des différents salariés. Le secrétaire général va organiser courant septembre une réunion de présentation et d'explication à tous les salariés du Comité Territorial.

Un point rapide sur l'avancée difficile de la signature de la Convention CT / CD.

Affaires Sportives :

Rappel sur la parution de l'avis hebdomadaire n° 966. Le président au cours de la séance (72h00 entre deux participations à des matchs, devenu avoir trois nuits entières de repos



entre deux matchs) pour les scolaires et les universitaires. Il insiste sur les conséquences qu'entraîne cet avis et demande aux clubs d'observer une grande vigilance en ce domaine.

Les stages :

Le Président et le Secrétaire Général étaient présents à l'ouverture du Stage d'Houlgate des U 18 et U 17. De l'avis général ce stage a été prolifique et utile. Toutefois la partie encadrement doit être revue et surtout améliorée en nombre de bénévole et d'encadrement (cas de blessé allant se faire soigner à l'Hôpital qui doivent être obligatoirement accompagnés). De plus mise en lumière de quelques améliorations à apporter d'urgence, munir les responsables des stages de Dossier « Accident ».

En **Annexe B** au présent compte rendu le Président de la Commission Sportive du CTNR nous a fourni la liste des encadrants des différentes sélections et indique les postes encore à pourvoir, notamment en qualité d'encadrement accompagnateur.

Petit rappel les bénévoles et accompagnateurs des sélections représentent le Comité Territorial il va sans dire qu'ils doivent assurer la représentativité du Comité Territorial, aussi bien au point de vue vestimentaire que dans leurs propos. Le Président du CTNR restant le dernier décideur sur ces personnes présentées par le Président de la Commission Sportive.

Une charte du Bénévole accompagnateur sera soumise dans quelques temps pour rappeler les devoirs et obligations de ces derniers.

Tour rapide sur les épreuves :

Le président précise qu'en regardant les affiliations actuellement réalisées par les clubs ou associations il est très inquiet pour l'ouverture du Championnat Territorial le 22/09/2013, mais qu'en aucun cas il ne pourra y avoir de Matches reportés, pour manque de licences. Le règlement sera appliqué dans toute sa sévérité les clubs ou associations seront déclarées « Forfait » avec toutes les conséquences sportives et financières qui pourront en découler.

Puis le président mets à l'approbation du Comité Directeur l'approbation du Règlement Sportif Territorial.

Mr Alain PLY apporte quelques précisions sur certaines interrogations des élus et membres des clubs ou associations du Comité sur la possibilité pour les réserves de pratiquer soit à XV soit à XII. Il renvoie à la lecture du présent règlement Territorial, l'explication tant on ne peut plus explicite, calquer sur les règlements généraux de la FFR. Il y aura malheureusement toujours des « petits malins » pour détourner la loi, c'est un sport national chez nous.

Le président est d'accord avec l'ensemble des élus qui reprochent les difficultés des horaires pour les équipes de jeunes. Catégorie problématique les Balandrades avec surtout le club du bout du Finistère.



Les finances :

Rappel de la Dette des clubs, par Mr Jacques MALAURIE de la Commission Financière en l'absence du Trésorier Général.

Il est à noter que deux (2) clubs ou associations, depuis le dernier bureau Directeur, présentent des sommes « inquiétantes » pour assurer leur rentrée dans la compétition. Certains clubs ou associations ont fait l'effort de proposer un plan échelonné de remboursement de la dette. D'autre part notre Fédération n'est pas non plus exempte de tous reproches ne pouvant actuellement, suite à des aléas internes, rembourser les différents clubs ou associations des sommes qu'elle leur doit.

Mais rappel ferme est fait et sera fait tous clubs ou associations ne répondant pas à la solvabilité souhaitée ne pourront être invité dans le Championnat Territorial 2013/2014.

Le courrier envoyé aux clubs ou associations précisera : ***Il est nécessaire que les 2/3 de votre dette, à la date d'aujourd'hui, soient réglées avant le 20/09/2013 ou que vous ayez sollicité et validé un échéancier de remboursement avec le Trésorier Général.***

Le président et les chargés de l'accueil pour FRANCE / TONGA donnent les dernières informations sur les « Difficiles » négociations avec le comité d'organisation de la FFR.

A noter que sur les 900 places pour les écoles de Rugby, sur lesquelles le Comité avait mis un droit de préemption, toutes ont été retenues par les différentes EdR du Comité. Petit rappel aux clubs ces places sont pour les jeunes de l'EdR et un accompagnateur par groupe de 12. Il est surprenant de voir que certains clubs ont demandé 200 places pour leur EdR, alors que leur effectif de la saison passée ne mentionnait qu'une trentaine d'éléments.

Il est 20h25, le président lève la séance et convie l'ensemble des présents à partager le Casse-croûte. Les discussions pourront se poursuivre à cette occasion.



Annexe n° A



Charte du Comité Territorial de Rugby de Normandie

Principe :

Tous les élus ou salariés du Comité Territorial de Normandie de Rugby sont tenus au devoir de réserve et à l'exemplarité.

Les propos tenus engagent le Comité tout entier, la déontologie ne permet aucun manquement à cette règle de base.

Tout manquement pourra entraîner des mesures disciplinaires diligentées par le Président du Comité ou le Secrétaire Général à l'encontre du fautif.

La responsabilité des décisions prises par les élus est totale en ce qui concerne l'application des divers règlements et procédures.

Le secrétariat du Comité a un rôle d'enregistrement et de mise en forme des courriers, le fond reste de la prérogative de l' élu.

Particularités :

Pour toute question administrative :

Tout courrier doit être adressé de façon impersonnelle à Monsieur le Secrétaire Général du CTNR.

Les heures d'ouverture du Comité Territorial de Normandie.

Le comité Territorial de Normandie de Rugby est ouvert :

- du Lundi au vendredi, sauf le mercredi.
- Matin : 09h00 à 13h00,
- Après-midi : 14h00 à 17h30
- Le Mercredi
- Matin : 09h00 à 13h00,
- Après-midi : 14h00 à 16h30

En matinée le Président et le secrétaire Général ne pourront recevoir que sur rendez-vous pris à l'avance.

Tous les après-midis du Lundi au Vendredi, le Comité et le secrétariat seront ouverts à la réception des différents interlocuteurs, pour l'apport ou le retrait physique des divers documents.

Le Président, le Trésorier Général ou son délégataire, le Secrétaire Général recevront chaque demandeur si un rendez-vous a été pris au moins 48 heures à l'avance.



Les convocations officielles :

Pour l'établissement des convocations, les points suivants sont à observer :

Les convocations officielles ne peuvent être établies que par le secrétariat du Comité Territorial.

Les commissions régaliennes :

- Règlement,
- Discipline,
- ETT et Commission Sportive
- CTA

Seuls sont autorisés à demander l'établissement des convocations les présidents de ces commissions ou leurs délégués.

Pour toutes les autres réunions (autres commissions, etc ...), l'établissement des convocations est subordonné à l'autorisation :

- Du Président du CTNR,
- Du Secrétaire Général du CTNR,
- Du Trésorier Général du CTNR.

A cette fin les demandes doivent être anticipées pour permettre la réactivité nécessaire.

Aucun autre membre du Comité (élus ou salariés) ne pourra demander l'émission de convocation, pour quelques réunions ou événements sans les validations prévues auprès du Président du CTNR ou son délégué (Secrétaire Général).

Le courrier et les réponses au courrier :

Tout courrier partant du Comité devra être soumis à la signature du Président, du Trésorier Général ou du Secrétaire Général suivant le domaine visé.

Toutes les réponses à des Mails reçus au Comité devront également être soumises à l'approbation du Président, Trésorier Général ou Secrétaire Général.

Aucun Mail ou courrier ne pourra être expédié avec les mentions : P/O le Président, P/O le Trésorier Général ou P/O le Secrétaire Général si ces personnes n'ont pas approuvé, par écrit (Mail ou contre signature du projet de courrier) les réponses faites.

Toute réponse engage le Comité et par voie de conséquence les élus.



Il en est de même pour les quatre Commissions Régaliennes (Discipline, Règlement, Commission Sportive / ETT, CTA) seul les Présidents de ces Commissions ou leurs délégués sont à même d'approuver les réponses aux lettres ainsi envoyées.

A défaut de disponibilité des Présidents des quatre Commissions Régaliennes, les courriers devront être approuvés par le Président ou le Secrétaire Général.

Le contenu des réponses est de la responsabilité du signataire élu du Comité et par voie de conséquence du Président du CTNR.

La fiche budgétaire : (Annexe n° 1)

- Chaque responsable de sélection ou d'événements, nécessitant l'engagement de frais financiers, doit établir une fiche budgétaire reprenant les différentes indications dument remplies et la présenter à la validation soit :
 - Du Président du Comité Territorial et du Trésorier général.
 - Du Secrétaire général et du Trésorier général.
- Les devis (hébergement, repas, ...) doivent être joints à toute demande.
- Le secrétariat du CTNR peut apporter son aide logistique, dans la mesure de ses disponibilités.
- Il est demandé à chaque sélection de fournir rapidement le nom de la personne chargé de l'établissement de la fiche Budgétaire et des réservations nécessaires (hébergement, repas, ...) au secrétariat du CTNR.

Le Matériel :

Depuis le début de la saison un bénévole a rejoint le CTNR pour aider le secrétariat, les cadres techniques, les bénévoles et les élus dans certaines tâches et missions.

Notamment sur la partie Matériel et pharmacie.

Il a en charge le suivi des Maillots, shorts, bas, ballons, matériels divers et pharmacie.

Chaque responsable de sélection doit entrer en contact avec lui, par l'intermédiaire du Secrétariat dans un premier temps :

- Pour faire connaître leurs besoins. (Annexe n° 2 : Logistique Sélection)
- Pour définir avec lui la date d'enlèvement au Comité.
- Pour prendre rendez-vous pour un acheminement suivant les disponibilités des véhicules du Comité.
- Pour la restitution du matériel après manifestation ou matchs il convient à chaque responsable de rapatrier au Comité le matériel mis à disposition (hors consommables pharmacie).
- Pour le lavage des maillots, shorts, bas le responsable Matériel du Comité effectuera cette tâche si le retour du matériel se fait au siège du CTNR.



Les matériels mis à la disposition des Salariés et des élus :

Chaque utilisateur des matériels mis à sa disposition par le Comité Territorial de Normandie de Rugby est responsable de son entretien (par exemple : Propreté des véhicules, ...), il s'agit de donner une excellente image de marque du CTNR, au travers de la propreté et du bon état de son matériel, comme du professionnalisme de ses salariés.

Il en est de même de la « cafeteria ».

Toutefois cet endroit n'est pas un réfectoire et il n'est pas non plus à l'usage exclusif des salariés. Lors de son utilisation, par tous les membres du CTNR : élus, bénévoles et salariés, il paraît normal qu'il reste propre et utilisable à tout moment de la journée conformément aux indications du code du travail..

Il est évident que chaque utilisateur fera le nécessaire pour son entretien (vaisselle faite, assiettes, tasses, ...) et que le rangement soit correctement assuré.

Les mesures d'économie et d'environnement :

Il est nécessaire d'avoir des réflexes concernant les économies et l'environnement dans les locaux du Comité.

Notamment dans le tri des déchets. Ne pas hésiter à faire du recyclage.

Ainsi les corbeilles à papier doivent être exclusivement utilisées pour ces déchets (papier, carton).

Les autres déchets doivent être mis dans les poubelles adéquates, ou des cartons destinés à cet effet (consommable informatique, cartouche d'encre usagées entre autres).

Les déchets alimentaires dans les poubelles dévolues à cet effet, et située dans la « Cafeteria ».

De plus lors de la fin de réunion, ou de travail il faut impérativement fermer les lumières des salles.

Les radiateurs et autres moyens de chauffage ne doivent pas être laissés en pleine charge, alors que les pièces cessent d'être occupées.

Une température de 20° est recommandée pour le confort de tous et les économies à réaliser.



Annexe n° 2

FICHE BUDGETAIRE PREVISIONNELLE			
CHRONO		N°	
OBJET DE L'ACTION			
NOMBRE DE PARTICIPANTS			
DATE DE L'ACTION			
RESPONSABLE			
CODE ANALYTIQUE			
DATE DE LA DEMANDE			
	QUANTITE	PU	TOTAL
TOTAL			- €
	DATE ET VISA DU TRESORIER		
A REFACTURER			
COMMENTAIRES			



Annexe n° 3

RESERVATION – LOGISTIQUE :

STAGE PREPARATOIRE RENCONTRE OPPOSITION : _____

U16 U17 U18 U26

DATE _____ SI PLUSIEURS JOURS DU : _-_- AU _____

LIEU _____

NOMBRE DE JOUEURS NBRE D ENCADRANT

TRANSPORT

NOMBRE DE CAR

LIEU DE PRISE EN CHARGE : _____

HEURE DE DEPART HEURE DE RETOUR :

ITINERAIRE OU PROGRAMME DETAILLE (HORAIRE ET LIEU DE RAMASSAGE)



HEBERGEMENT/RESTAURATION

NBRE CHAMBRE SINGLE	<input type="text"/>	NOMBRE DE CHAMBRE DOUBLE	<input type="text"/>
PETITS DEJEUNERS	NBRE DE JOURS <input type="text"/>	QUANTITE	<input type="text"/>
DEJEUNERS	NBRE DE JOURS <input type="text"/>	QUANTITE	<input type="text"/>
DINERS	NBRE DE JOURS <input type="text"/>	QUANTITE	<input type="text"/>

SI GOUTERS, PRECISEZ :

(exemple : nombre de barres chocolatées, bouteilles d'eau.....)

AUTRES

LOCATION DE SALLES

NOMBRE _____

TRACAGE TERRAIN

OBSERVATION :



PHARMACIE : (à renseigner et à laisser dans la pharmacie après la manifestation pour permettre le réassortiment)

STAGE PREPARATOIRE RENCONTRE OPPOSITION _____

U16 U17 U18 U26

DATE _____ SI PLUSIEURS JOURS DU : _____ AU _____

LIEU _____

DESIGNATION DES PRODUITS	NOMBRE
<i>(Au retour des manifestations ne pas omettre de signaler les difficultés ou le besoin spécifique de certains produits)</i>	

Annexe B

Tableau des encadrements sélections

	Manager	Encadrant sport	Encadrant sport	administratif	autre
Moins de 15 ans	Jérôme Dunay	?	?	Niville François	Maudet Philippe
Moins de 16 ans	Jérôme Dunay	Sous réserve : Aline Behague	Sous réserve : Raynald Fontaine	J-F Dreyer	Sam Bellanger
Moins de 17 ans	Jérôme Dunay	Guillot Mickael	Christophe Gahat	Philippe Becker	Sam Bellanger
Moins de 18 ans	J-P Ferey	Nicolas Morazin	?	Sam Bellanger	J-F Dreyer
Moins de 26 ans	Coudert Guy	?	?	Patrice Ruzé	Barthélémy Dominique
Moins de 18 ans filles	Roger Baroudagues	Cyril Iloza	Aurore Sobolak	Véronique. Million	Buisette Sébastien
Moins de 15 ans filles	Roger Baroudagues	Cyril Iloza	Aurore Sobolak	Véronique. Million	Buisette Sébastien
Jeu à VII	J-P Ferey	Morazin	?	Dreyer J-F	Sam Bellanger